

Conseil municipal du 27 juin 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept juin, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, Maire.

Présents : Isabelle DUGELET, Pierre NOYEL, Michaël VERMOREL, POINAS Clarisse, MONCORGÉ Philippe, CLAUZEL Sylvie, PETIT Damien, FERAILLE Marcel, TRY Simone, LABROSSE Claire Anne, ROSNOBLET Jérôme

Absents excusés : POULETTE Philippe, ARTHAUD Olivier

1 pouvoir : Philippe POULETTE à Philippe MONCORGÉ

Secrétaire de séance : Clarisse POINAS

1. École publique (Organisation de la rentrée scolaire, avancée du projet, validation de l'entreprise retenue pour la re-consultation du lot n°6 « Menuiseries extérieures alu vitrées)

Madame le maire rappelle que la commune louera comme prévu à l'ACEL le bâtiment de l'école privée par un bail du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019. Le mobilier scolaire sera mis à disposition pour l'année scolaire 2018-2019. Le montant de la location s'élèvera à 4000€ pour l'année.

Certains conseillers s'étonnent d'une location aussi longue mais Mme le maire précise que la durée du bail faisait partie des conditions de l'ACEL pour la mairie puisse louer le bâtiment. Il s'agit d'un bail locatif, la mairie ne paiera donc que les charges locatives. L'entretien du bâtiment en cas de besoin de réparation reste dû au propriétaire.

Le planning prévu reste toujours actuel, les travaux devraient se terminer fin janvier 2019 pour un déménagement des classes au vacances de février 2019 si tout va bien.

Organisation de la rentrée scolaire 2018 :

Monsieur REVIRON, directeur de l'école : TPS/PS/MS (bâtiment de l'ACEL)

Madame SAINT ANDRÉ : GS/CP (bâtiment de l'ACEL)

Monsieur PELOUX : CE1 au CM2 (salle du conseil de la mairie)

Mme le maire précise que les enseignants qui seront présents à la rentrée ont été nommés au 1^{er} mouvement, selon leur choix de venir l'investir dans notre école de La Gresle.

Une réunion est prévue avec Monsieur REVIRON le lundi 2 juillet pour expliquer l'organisation de la rentrée à la future classe des TPS/PS

Beaucoup de matériel pédagogique et mobilier vont être à prévoir pour équiper les classes, et notamment la classe des maternelles pour la rentrée 2018. Des devis sont en cours par les futurs enseignants qui vont commencer l'installation de leurs classes dès la mise à disposition du bâtiment.

L'effectif prévisionnel de la prochaine rentrée scolaire est de 70. Isabelle DUGELET déplore cependant le départ de deux familles de La Gresle sur des communes voisines. Une des familles avait pourtant sollicité l'ouverture de l'accueil périscolaire à 7h pour plus de facilité, ce qui a été accordé par la mairie et l'association Les Touchatous.

Pierre NOYEL, deuxième famille qui enlève son enfant de l'école à la rentrée, prend la parole pour expliquer les raisons du départ de son fils qui devait entrer en CM2.

La plupart des conseillers s'étonnent de ce choix au vu du lourd projet engagé par la mairie qui a fortement sollicité l'investissement de tous les parents. Malgré les explications de Monsieur NOYEL, 1^{er} adjoint, les membres du conseil ne semblent pas être en accord avec ce choix et le regrettent vivement.

Mme le maire en profite pour informer que l'inspectrice d'académie, Mme Robert interviendra à la prochaine assemblée des maires pour rappeler les règles de la carte scolaire et l'avenir des regroupement pédagogiques possibles dans nos communes.

Les travaux de désamiantage sont bientôt terminés, l'entreprise DIAMCO a oublié deux poteaux présents à l'extérieur du bâtiment qui présentent de l'amiante. Un surcoût sera à prévoir pour l'enlèvement de ces poteaux.

Mme le maire a contesté lourdement le supplément à prévoir en indiquant qu'il s'agissait d'une faute professionnelle qui n'avait pas à incomber la mairie. La modification du rapport n'engendrera pas de surcoût mais il faudra cependant prévoir l'enlèvement des deux poteaux. Deux devis sont en cours auprès de ADS mais également Du maçon retenu. Le moins cher sera retenu.

Planning des mois à venir :

Semaine 25 - du 18 au 22 Juin :

- Protection des menuiseries extérieures par ADS
- Travaux de désamiantage dans maternelle (colle faïence) par ADS
- Travaux de désamiantage dans ancienne mairie (colle boucline) par ADS

Semaine 26 - du 25 au 29 Juin :

- Neutralisation et déposes avant démolitions intérieures par Lespinasse et Jacquet
- Mesures d'empoussièrement par ADS

Semaine 27 - du 2 au 6 Juillet :

- Démolitions intérieures par Lapierre
- Reprise de la trémie d'accès aux combles par SCCR

Semaine 28 - du 9 au 13 Juillet :

- Démolitions intérieures par Lapierre
- Réfection de la couverture par SCCR
- Reprise entrain par SCCR

Semaine 29 - du 16 au 20 Juillet :

- Démolitions intérieures par Lapierre
- Réfection de la couverture par SCCR
- Traitement de la charpente par SCCR
- Dalle RDC par SCCR

Mme le maire précise que la première consultation des entreprises a été infructueuse pour le lot n°6 Menuiseries extérieures alu vitrées - métallerie, il a donc été nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Mme la maire présente le résultat de l'appel d'offres concernant la restructuration de l'école publique comme suit :

Lot n°6 : Menuiseries extérieures alu vitrées - Métallerie – VERVAS METAL pour un montant de 117 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le résultat de la consultation des entreprises comme indiqué ci-dessus et charge Mme le maire de la signature de tous documents liés à ce dossier.

Mme le maire présente les montants de subvention accordés pour la réalisation de ce projet :

DETR : 344 218 €

Département : 150 000€ (en attente de validation de la commission permanente)

CAF : 34 790 € (en attente de la lettre d'accord mais avis favorable)

REGION : 30 000€

SIEL (en attente validation) : 15 000 €

Ce qui représente un total de 574 000 €

D'autre part, la commune va percevoir, sur l'initiative de Monsieur Christian GUILLEMIN, une subvention de 800€ de GROUPAMA pour l'acquisition de matériel pédagogique et mobilier pour l'école. Mme le maire les remercie pour cette initiative généreuse.

2. Contrat d'association – proposition de renouvellement de la subvention pour 2018 jusqu'à la fin du contrat au 31 août 2018

Lors de la dernière assemblée générale en juin 2017, Mme Pradet, trésorière de l'OGEC, avait indiqué que les comptes de l'OGEC devaient permettre de terminer l'année scolaire 2017-2018 sans l'intervention de la mairie. Lors de l'élaboration du budget 2018 de la commune, le budget prévisionnel et les comptes de résultats ont été réclamés à plusieurs reprises à l'association sans retour. La commune n'a donc provisionné aucune somme pour l'attribution de subvention dans le cadre du contrat d'association.

Lors d'une rencontre il y a quelques semaines, l'OGEC sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention de 24000 € pour terminer l'année scolaire. Mme le maire s'étonne de ce besoin financier alors que l'année dernière il n'y avait aucun besoin.

Le budget prévisionnel 2018 a été fourni mais les résultats financiers ne font toujours pas apparaître les fonds dont l'association dispose. La commune malgré de multiples sollicitations n'a toujours pas cette information qui doit normalement être transmise à la commune comme chaque année auparavant.

Le montant réel qui devrait être alloué dans le cadre du contrat d'association s'élèverait à 7701 € (304€ par élève par an). L'ensemble des conseillers, malgré l'incompréhension, est d'accord de verser cette somme pour ne pas mettre en difficultés l'OGEC, cependant cette somme ne sera prévue et versée que lors de la réception du bilan complet et d'explications claires.

Aucune décision n'est donc prise à ce conseil. A voir lors du prochain conseil municipal.

D'autre part, plusieurs conseillers demandent l'avenir du matériel qui se trouve dans l'école. Tout le matériel est propriété de l'OGEC même s'il a été financé en grande partie par le biais de la subvention de la commune. Il ne peut donc revenir à l'école publique.

La plupart des conseillers regrettent que ce matériel qui avait été acquis pour les enfants de La Gresle, notamment à travers l'investissement des parents par des manifestations de l'APEL, ne puisse rester aux enfants de La Gresle.

3. Personnel communal – diverses délibérations pour changements de contrats

Tous les emplois du temps du personnel communal ont été revus pour la prochaine rentrée scolaire, notamment pour pallier aux besoins pour l'école publique qui accueillera 70 élèves à la rentrée.

Isabelle DUGELET fait état des dépenses de personnel qui est un poste qui doit être maîtrisé dans la même démarche que la maîtrise des dépenses de fonctionnement divers.

La commune dispose de 6.81 Equivalents Temps Plein

Plusieurs emplois sont financés par divers organismes (La Poste, Communauté de Communes, Etat, CAF)

Le coût réel revient à la commune s'élève donc à 4.76 Equivalents Temps Plein pour la prochaine année scolaire.

Mme le maire informe que Mme Marie SOUCHON, animatrice à l'accueil périscolaire attend un enfant pour le mois de décembre. Son remplacement sera donc à réfléchir. Il est probable que seules les heures du périscolaire du soir soient remplacées car nous disposons légalement de suffisamment de personnel au niveau des écoles et de la cantine. Marie est prévue en renfort pour la prochaine année scolaire.




Pierre NOYEL précise que Jean-Paul DECHELLETTE ne pourra pas assumer seul la charge de travail à la rentrée. Il est rappelé qu'un professionnel peut être sollicité pour venir en soutien à l'agent communal pour des tâches nécessitant du soutien (ex : travaux de voirie). Cependant, il est indispensable de planifier le travail suffisamment à l'avance pour que ce soit possible.

Pour modifier les emplois du temps du personnel, il est nécessaire de prendre plusieurs délibérations comme suit.


Considérant l'avis du Comité Technique du 23 mai 2018.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression des emplois suivants :

-  Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, temps complet à raison de 35h à compter du 30 septembre 2018
-  Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, temps complet à raison de 35h, à compter du 1^{er} juillet 2018 sous réserve d'inscription sur liste d'aptitude du grade d'agent de maîtrise
-  Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, temps non complet à raison de 22h75 à compter du 1^{er} septembre 2018

- La création des emplois suivants :

-  Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, temps non complet à raison de 28h à compter du 30 septembre 2018

- ✚ Agent de maîtrise, temps complet à raison de 35h à compter du 1^{er} juillet 2018 sous réserve d'inscription sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise suite à la promotion interne.
- ✚ Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, temps non complet à raison de 23h42 à compter du 1^{er} septembre 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de modification du tableau des effectifs de Mme le maire comme indiquée ci-dessus.

Le Maire propose à l'assemblée,

la création d'un emploi permanent d'animateur périscolaire, direction de l'accueil périscolaire à temps non complet à raison de 29,30 heures (centièmes), correspondant au grade d'animateur territorial à compter du 30 août 2018.

que cet emploi puisse être occupé par un agent contractuel dans le cadre du 5 °) de l'article 3-3 de la loi n° 84-53,

l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Direction de l'accueil périscolaire
- Animation
- Entretien des bâtiments du périscolaire
- Cantine

la rémunération correspondra au grade d'animateur territorial dans la limite du dernier échelon du grade.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition de Mme le maire selon les conditions indiquées ci-dessus.

Le Maire propose à l'assemblée,

la création d'un emploi permanent d'agent technique et périscolaire à temps non complet à raison de 25,92 heures (centièmes), correspondant au grade d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} septembre 2018.

que cet emploi puisse être occupé par un agent contractuel dans le cadre du 5 °) de l'article 3-3 de la loi n° 84-53,

l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Animation accueil périscolaire
- Cantine
- Entretien des bâtiments communaux
- Ponctuellement aide à l'agent technique en voirie

la rémunération correspondra au grade d'adjoint technique territorial dans la limite du dernier échelon du grade.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition de Mme le maire selon les conditions indiquées ci-dessus.

Le Maire propose à l'assemblée,

la création d'un emploi permanent d'agent technique et périscolaire à temps non complet à raison de 27h00 heures (centièmes), correspondant au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2018.

que cet emploi puisse être occupé par un agent contractuel dans le cadre de l'article 3-3 de la loi n° 84-53,

l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Animation accueil périscolaire
- Cantine
- Soutien aux enseignants de l'école publique
- Entretien classes

la rémunération correspondra au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe dans la limite du dernier échelon du grade.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition de Mme le maire selon les conditions indiquées ci-dessus.

4. Rapport sur le Prix et la Qualité du service Public d'assainissement 2017

Pierre NOYEL présente comme chaque année le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017 de la commune de La Gresle.

5. EPAT – convention

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis janvier 2009, les raccordements électriques liés aux Autorisations d'Urbanisme sont à la charge de la collectivité.

Le SIEL est en mesure de proposer dans ce cadre l'activité complémentaire « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (E.P.A.T.) afin d'assister techniquement les collectivités dans leurs dossiers « réseaux » et ainsi évaluer, anticiper et optimiser la mise en place des réseaux secs.

En effet, dans le cadre de la compétence optionnelle "E.P.A.T.", le SIEL est en mesure de répondre aux certificats et autorisations d'urbanisme en prenant en compte la capacité du réseau d'infrastructures du réseau de télécommunication et de communication électronique afin de favoriser la coordination des travaux et le déploiement du réseau fibre et ainsi diminuer les dépenses publiques.

De plus, le 17 août 2015, la promulgation de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) a introduit des objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de réduction de la facture énergétique de la France par la transformation du modèle énergétique national.

Le SIEL propose ainsi d'ajouter un volet « énergie » à sa mission de conseil en direction des collectivités soucieuses de s'engager dans la lutte contre le dérèglement climatique et la protection des ressources naturelles.

Cette compétence comporte ainsi 2 options :

- 1.1 Option 1 – Un conseil administratif et technique pour le montage d'une opération de pré-aménagement, incluant une expertise sur les différents réseaux (électricité, télécommunication et communications électroniques, éclairage public) et une assistance sur le financement des équipements publics à réaliser.
- 1.2 Option 2 – Un conseil administratif et technique lors de l'élaboration, la révision générale des PLU/PLUi sur le volet « réseaux », ainsi qu'une réflexion pour inciter à la performance énergétique et environnementale.

L'adhésion à cette nouvelle compétence est prise pour une période minimale de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction par analogie avec les autres compétences optionnelles mises en place par le SIEL.

Le montant de la contribution que la commune s'engage à verser au SIEL est fonction du nombre d'habitants et du régime de perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité selon le tableau des contributions joint en annexe de la convention cadre.

L'analyse du réseau d'infrastructures du réseau de télécommunication et de communication électronique dans le cadre de l'instruction des autorisations et certificats d'urbanisme est un service intégré dans le cadre de l'adhésion de l'EPCI de la commune au service public de réseaux et services locaux de communications électroniques.

La contribution pour l'option 1, est appelée pour chaque opération de pré-aménagement, modification, révision partielle des PLU, Taxe d'Aménagement... soit 550 € par étude.

La contribution pour l'option 2, est appelée pour chaque opération d'élaboration ou révision générale des documents d'urbanisme, soit 850 € par étude.

Le montant de la contribution, pour cette compétence optionnelle, est versé au SIEL au cours du premier semestre de l'année considérée en fonction des études réalisés par le SIEL à la demande de la commune.

Ce montant est revalorisable chaque année, en fonction des décisions du Bureau du syndicat.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide que la commune adhère pour une durée minimale de 6 ans à compter du 1er janvier 2018, à la compétence optionnelle « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (E.P.A.T.) mise en place par le SIEL,
- ✓ S'engage à transmettre l'ensemble de ses demandes de certificats d'urbanisme opérationnel (CUB) et Autorisations d'Urbanisme au SIEL,
- ✓ Choisit « l'analyse du réseau d'infrastructure de télécommunication et communication électronique »,
- ✓ Choisit l'option 1,
- ✓ Choisit l'option 2,
- ✓ Indique que la contribution relative aux options ne sera appelée que si une étude a été réalisée par le SIEL sur commande de la commune,
- ✓ Autorise Mme le Maire à signer la convention-cadre,
- ✓ Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

6. Décision modificative au Budget communal 2018

Mme le maire présente deux décisions modificatives aux budgets 2018 comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2018 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues (invt)	4 165,78 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	4 165,78 €			
D 21532 : Réseaux d'assainissement		4 165,78 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 165,78 €		
Total	4 165,78 €	4 165,78 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

BUDGET COMMUNAL 2018 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie-électricité	7 633,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 633,00 €			
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnemen	405,72 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	405,72 €			
D 023 : Virement section investissement		405,72 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		405,72 €		
D 65548 : AUTRES CONTRIBUTIONS		7 633,00 €		
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		0,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		7 633,00 €		
Total	8 038,72 €	8 038,72 €		
INVESTISSEMENT				
D 204182 : Bâtiments et installations		405,72 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		405,72 €		
D 2188-260 : ETUDE ET RESTRUCTURATION ECO		30 000,00 €		
D 2188-262 : Investissemnets divers 2018		2 062,52 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		32 062,52 €		
D 2313-260 : ETUDE ET RESTRUCTURATION ECO	30 000,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	30 000,00 €			
R 021 : Virement de la section de fonct				405,72 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				405,72 €
R 1321-260 : ETUDE ET RESTRUCTURATION ECO				144 218,00 €
R 1323-260 : ETUDE ET RESTRUCTURATION ECO				50 000,00 €
R 1328-260 : ETUDE ET RESTRUCTURATION ECO				29 790,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				224 008,00 €
R 16441-260 : ETUDE ET RESTRUCTURATION EC			221 945,48 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			221 945,48 €	
Total	30 000,00 €	32 468,24 €	221 945,48 €	224 413,72 €
Total Général		2 468,24 €		2 468,24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les deux décisions modificatives comme présenté ci-dessus.

7. Divers

- ✚ Isabelle DUGELET fait lecture d'un courrier du président de l'OGEC qui souhaite que la commune puisse embaucher Julie PEREZ à l'école publique. Il est rappelé que la commune va disposer déjà de deux postes d'ATSEM, ce qui semble déjà beaucoup d'après les enseignants, plus le soutien de Marie SOUCHON pour l'année scolaire prochaine. Il n'y a aucun poste disponible. Le contrat de Marie SOUCHON ne pourra déjà pas être renouvelé faute de postes disponibles à la rentrée 2019. Cependant, des postes devraient se libérer d'ici quelques années suite à des départs en retraite.
- ✚ Bibliothèque : Isabelle DUGELET salue le travail et l'investissement des bénévoles de la bibliothèque qui viennent de faire un gros travail de catalogage pour que la bibliothèque de La Gresle soit informatisée. La Gresle est la première commune du territoire à avoir engagé cette démarche importante d'évolution des bibliothèques.
A présent, de nouveaux services sont disponibles aux adhérents : réservation en ligne de livres, lecture gratuite de la presse nationale en se connectant. Pour tous ces nouveaux services, il est possible de se renseigner auprès des bénévoles aux horaires d'ouverture.
- ✚ Une proposition de photoreportage a été reçue en mairie. Il s'agit de photos aériennes de la commune. Cette prestation s'élève à 590 €. Les conseillers n'estiment pas cette dépense prioritaire, elle n'est donc pas retenue.
- ✚ Pierre NOYEL fait un bref état des derniers travaux réalisés par les employés communaux ces dernières semaines : tonte de pelouses, tailles, fleurissement, entretien chemins. Il précise que l'entreprise pour la voirie 2018 a été retenue, il s'agit de l'entreprise THIVENT. En ce qui concerne les travaux de voirie 2017, l'entreprise PONTILLE s'est engagée à réparer les chemins abimés dès qu'il aura un retour de son assurance, soit probablement en septembre.

- ✚ Michaël VERMOREL informe que les travaux de construction de WC publics prévus au parc du château ont commencés. La dalle a été coulée ce jour. Si tout se passe comme prévu, les travaux devraient être terminés en juillet.

- ✚ Marcel FERAILLE fait part d'une demande d'habitants du village de prévoir un ralentisseur devant la salle d'animation pour faire ralentir les automobilistes. Mme le maire précise que l'installation de pavés berlinois est efficace mais très coûteuse et pose de nombreux problèmes pour le déneigement ou le bruit par exemple. Ce matériel doit être renouvelé souvent. Peut-être serait-il envisageable de prévoir plutôt un radar pédagogique dans un premier temps. Celui qui a été installé à l'entrée du village semble avoir été pertinent. Voir s'il est possible d'obtenir des subventions du département dans le cadre des amendes de police. Philippe MONCORGE précise cependant que malgré la vitesse des automobilistes qui est mise en cause, il n'y a jamais d'accident dans le village.

D'autre part, Marcel FERAILLE sollicite également la mairie pour la mise en place d'un sens unique sur la route de la planche qu'il estime dangereuse. Cette proposition n'est pas retenue par les membres du conseil.

- ✚ Claire-Anne LABROSSE soulève le problème de stationnement de véhicules épaves dans le village. Mme le maire précise que le nécessaire a été entrepris pour l'enlèvement de ces épaves. Un véhicule a déjà été déplacé par son propriétaire récemment.

- ✚ Une subvention sera également attribuée à l'association Les Touchatous par la CAF pour l'investissement dans du matériel d'équipement de l'accueil périscolaire et cantine.

- ✚ Le prochain congrès des maires aura lieu les 20, 21 et 22 novembre 2018 à Paris.

Fin de séance à 22h00
Prochain conseil municipal le mercredi 25 juillet 2018, 19h30